

Séance du Conseil Municipal du 12 juin 2017 **à 20 heures 15**

convoqué le 30 mai 2017

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel GÉRARD

Présents : Mme Lydia ANCEL, MM. Denis SCHNEIDER, Martin ETLINGER, Adjointes au Maire, Mmes Sylvia LAVIGNE, Michèle MULLER-NUSSLI, Sandra RUBERT, Anny STOLL, MM. Charles BOISTELLE, Jean-Claude HAMBURGER, Bertrand MONTACLAIR, François SIGNORET.

Absent(s) excusé(s) : M. Christian KEMPF qui donne procuration à M. le Maire, M. Thierry SÉBASTIEN qui donne procuration à Mme Lydia ANCEL.

Absent(s) non excusé(s) : ---

Autre(s) personne(s) présente(s) : Mme Céline DELAPLACE, Directrice du SCOT de la région de Saverne

2017-1 RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE À UN BUREAU D'ÉTUDES

Monsieur le Maire ouvre cette séance en sollicitant Mme Céline DELAPLACE, Directrice du SCOT, à présenter ce dossier au Conseil Municipal.

Mme DELAPLACE informe le Conseil Municipal qu'à la suite de l'appel d'offres, quatre propositions ont été recueillies en Mairie :

- **GROUPE TOPOS INGENIERIE** de BERNARDSWILLER
- **DIGITALE PAYSAGE** d'IMBSHEIM
- **OTE INGENIERIE** d'ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
- et **ECOLOR** de FENETRANGE.

Après en avoir fait l'analyse, elle propose de la commenter et de répondre aux éventuelles questions des Conseillers Municipaux, afin de leur permettre d'en délibérer.

Après une audition des représentants des quatre sociétés, les offres sont quasiment identiques en matière de prestations (nombre de réunions, concertation du public, diagnostic, projet d'aménagement et de développement durable, accompagnement sur la procédure, enquête publique,...). Un classement a néanmoins pu être déterminé :

1-	ECOLOR de FENETRANGE pour un montant de	31 407 € TTC
2-	DIGITALE PAYSAGE d'IMBSHEIM pour un montant de	37 236 € TTC
3-	GROUPE TOPOS INGENIERIE de BERNARDSWILLER pour un montant de	36 300 € TTC
4-	OTE INGENIERIE d'ILLKIRCH GRAFFENSTADEN pour un montant de	38 400 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour ECOLOR, 2 voix pour OTE INGENIERIE et une abstention :

- d'attribuer le marché de prestation de service au bureau d'études **ECOLOR** de **57930 FENETRANGE** pour un montant de **31 407 € TTC** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de prestation de service avec ledit bureau d'études aux conditions financières convenues ;
- de solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées par l'Etat, la Région, le Département et la Communauté des Communes Saverne – Marmoutier - Sommerau ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal convient par ailleurs de fixer les réunions de travail le mardi à 17 heures.

2017-2 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), est désigné comme secrétaire de la présente séance : Monsieur Denis SCHNEIDER.

2017-3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 27 mars 2017 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

2017-4 PERSONNEL COMMUNAL – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE L'ATSEM

Madame **Aurélie CUNY** ayant donné entière satisfaction au cours de son dernier contrat en qualité d'**Agent Territorial Spécialisé principal des Ecoles Maternelles (ATSEM) de 2^e classe, non titulaire, à temps non complet**, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le dit contrat pour une période d'une année à compter du 1^{er} septembre 2017 sur les bases de l'article 3-3-5 de la loi du 26 janvier 1984.

Invité à en délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un poste permanent d'**Agent Territorial Spécialisé principal des Ecoles Maternelles (ATSEM) de 2^e classe, non titulaire, à temps non complet**, pour une période d'une année, à savoir **du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018**, dans l'attente de sa réussite du concours d'ATSEM ;
- de fixer le coefficient d'emploi à **21/35^e** ;
- de rémunérer Mme Aurélie CUNY sur la base de l'indice **351**, indice majoré **328** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à établir un contrat d'engagement pour une durée d'un an **à compter du 1^{er} septembre 2017** ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune.

2017-5 CESSION DE TERRAIN À LA COMMUNE D'OTTERSTHAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de cession de terrain à titre gratuit des **époux Jean-Pierre DUWECK** à la commune d'OTTERSTHAL de la parcelle cadastrée section 2, n° 251 au lieu-dit « Abwaender » d'une surface 3,82 ares.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition des **époux Jean-Pierre DUWECK** domiciliés **15, rue du Château d'Eau à 67790 STEINBOURG** et décide :

- l'acquisition à titre gratuit du terrain cadastré **section 2, parcelle 251** au lieu-dit « **Abwaender** » d'une surface de **3,82 ares** ;
- la cession aura lieu aux conditions ordinaires de fait et de droit en pareille matière et aux conditions spéciales suivantes :
 - o le terrain deviendra propriété de la commune d'OTTERSTHAL après signature de l'acte et inscription au Livre Foncier, dans l'état où il se trouvera à la date de la signature ;
 - o le transfert de propriété et l'entrée en jouissance auront lieu le jour de la cession notariée réalisée auprès de **Maître Bruno BELLOT, notaire à 67700 SAVERNE 10, rue de Monswiller** ;
 - o Tous les frais résultant du transfert de propriété seront à la charge de la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à établir par **Maître Bruno BELLOT, notaire à 67700 SAVERNE 10, rue de Monswiller**.

2017-6 INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2017, le nouvel indice brut terminal de la fonction publique et concernant le Maire et les Adjointes a été fixé à 1022 en lieu et place de l'indice 1015.

Considérant que la délibération du 28 mars 2014 établissant les indemnités de fonctions des Maire et Adjointes en faisant référence à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est obligatoire. Il est recommandé de ne pas y faire référence à l'indice 1022, mais d'exprimer simplement un pourcentage de « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique » sans autre précision afin de ne pas être dans la

nécessité de prendre une nouvelle délibération en janvier 2018 (date prévue pour une prochaine modification de l'indice).

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2123-20 à L 2123-24 et R 2123-23 ;

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction Publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnes civiles et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités du Maire et des Adjointes pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

CONSIDERANT que le montant des indemnités de fonction servies au Maire et aux Adjointes pour la strate des communes située entre 500 et 999 habitants, s'établit au maximum à :

- pour le Maire : à 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
- pour les Adjointes : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

CONSIDERANT que la circulaire du 30 mars 2017, en application des décrets n° 2016-670 du 25 mai 2016 et n° 2017-85 du 26 janvier 2017, relative aux indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux impose une nouvelle délibération indemnitaire puisque la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2014 fait expressément référence à l'indice brut terminal 1015 et à un montant correspondant à cet indice ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 2 abstentions :

- de modifier la délibération du 28 mars 2014, qui fixe les taux indemnitaires en référence à l'indice brut 1015, en le remplaçant par « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique » ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune.

Les 2 abstentions compte tenu du caractère obligatoire prescrit par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, ne voient pas la nécessité de se soumettre au vote de cette disposition.

2017-7 TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ ET DE SÉCURISATION DE L'ÉCOLE ET DE LA BIBLIOTHEQUE

Se référant à la délibération du 6 février 2017, Monsieur Denis SCHNEIDER, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal plusieurs devis relatifs aux travaux d'accessibilité et de sécurisation de l'école et de la bibliothèque concernant :

- 1- la pose de bandes réfléchissantes sur les nez de marches pour les malvoyants ;
- 2- l'installation de serrures ;
- 3- l'installation d'un système d'alarme incendie à 3 sonorités différentes.

Après avoir examiné les devis et considéré les solutions envisageables, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise la réalisation des travaux concernant :
 - o la pose en régie de bandes réfléchissantes sur les nez de marches pour un montant de **378,01 € TTC** suivant le devis de la société **WÜRTH France SA à MONSWILLER** ;
 - o l'installation sur les portes d'entrées principales de serrures débrayables, sur les issues de secours des serrures à boutons, pour un montant total de **1 591,52 € TTC** par la société **OHLMANN de SAVERNE** ;
 - o l'aménagement de la centrale d'alarme incendie en place par un système à 3 sonorités différentes (intrusion, confinement, évacuation) pour un montant de **5 923,69 € TTC** par la société **PIERRE-PAUL ELEC** de **57820 GARREBOURG**.
- approuve le plan de financement ;
- décide de solliciter les aides financières susceptibles d'être attribuées par l'Etat ;

- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à la réalisation desdits travaux.

2017-8 EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE RUE DES JARDINS

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'estimation faite à sa demande par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, relative à l'extension du réseau d'eau potable de la rue des Jardins.

Les travaux comprennent la pose d'environ 80 mètres linéaires de tuyaux en fonte de diamètre 100 mm. Les frais à engager, **y compris tous les travaux de terrassement et de remise en état des lieux**, sont évalués à **14 000 € HT**, soit **16 800 € TTC** à la charge de la commune. Ce montant est fourni à titre indicatif, le décompte final étant calculé sur la base exacte des quantités de matériaux mis en œuvre et des travaux exécutés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de donner son approbation pour la réalisation de ces travaux estimés à **14 000 € HT**, soit **16 800 € TTC** à la charge de la commune ;
- décide de prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à la réalisation desdits travaux.

Le Conseil Municipal est également informé que des travaux d'extension des réseaux gaz, électrique et France Télécom sont envisagés ultérieurement dans cette même rue.

2017-9 DÉCLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIÉNER

Le Conseil Municipal prend connaissance de quatre déclarations d'intentions d'aliéner concernant :

- une propriété bâtie située **5, rue des Jardins à OTTERSTHAL** et cadastrée :

<u>section</u>	<u>parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Surface</u>
01	226	Village	6,67 ares

et appartenant aux **consorts KIEFFER-PIMMEL** ;

- une propriété bâtie située **en forêt communale d'OTTERSTHAL** et cadastrée :

<u>section</u>	<u>parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>
A	24/8	forêt communale
A	26/10	forêt communale
A	28/22	forêt communale
A	29/22	forêt communale

d'une surface totale de **50,95 ares** appartenant à Monsieur **BENSLIMANE Mostafa**, domicilié **52a route de Brumath à 67550 ECKWERSHEIM** ;

- une propriété bâtie située **31, rue du Mont Sainte-Barbe à OTTERSTHAL** et cadastrée :

<u>section</u>	<u>parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Surface</u>
01	390	Village	8,21 ares

et appartenant à Madame **Véronique GOETZ** ;

- une propriété non bâtie située **rue de l'ancienne école** à **OTTERSTHAL** et cadastrée :

<u>section</u>	<u>parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Surface</u>
01	20	Village	0,65 ares

et appartenant à Madame et Monsieur **GUHL Alexandre**, domiciliés **5, rue de l'ancienne école** à **OTTERSTHAL**.

2017-10 COMMUNICATIONS

1- Printemps de l'écriture de la classe de CE2 – CM1 – CM2

Mme Maryse ZIMMERMANN, Inspectrice de l'Education Nationale a informé Monsieur le Maire que la classe de CE2 – CM1 – CM2 de Mme Isabelle HALLER a été primée par le jury de circonscription pour leur travail réalisé dans le cadre du Concours du printemps de l'écriture et a remporté le 6^e prix dans la catégorie « écriture à deux classes C3 ».

Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale propose à la commune de s'associer au prix décerné à la classe primée par une gratification sous forme de bon d'achat pour l'ensemble de la classe ou une subvention à l'A.D.P.S.

Se référant à la délibération du 4 juillet 2016 dans laquelle le Conseil Municipal a gratifié la classe de CE2 – CM1 – CM2 de Mme Isabelle HALLER pour le 1^{er} prix dans la catégorie « écriture poétique » et le prix académique sur le thème « Marcher sur le fil de votre inspiration », M. le Maire invite les Conseillers Municipaux à en délibérer.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité à se restreindre aux 3 premiers prix pour l'octroi d'une gratification.

2- Conseil Local des Jeunes

Mme Sylvia LAVIGNE informe le Conseil Municipal que le Conseil Local des Jeunes perd de son engouement et de sa motivation depuis quelques temps. Le projet vidéo prévu ne se fera pas, faute de participants. Au début, le Conseil Local

des Jeunes comptait 15 membres ; il n'en reste actuellement que 8 dont 2 régulièrement absents sans prévenir, malgré les courriels de rappel de Loïc KLEINKLAUS, animateur du Réseau d'Animation Jeunes (RAJ).

Mme Sylvia LAVIGNE et Loïc KLEINKLAUS, déçus et désenchantés, souhaitent néanmoins organiser une réunion le mardi 20 juin 2017 pour comprendre la cause de cet essoufflement. Cette réunion pourrait s'ensuivre d'une réunion avec les parents.

3- Demande de subvention

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier de Monsieur **Patrick WOLFF** domicilié **4, rue Leinermatt** à **OTTERSTHAL** qui, ayant participé au Championnat de France vétérans de Badminton, a obtenu avec son partenaire la place de Vice-Champion de France de double homme en catégorie V1 (35/40 ans), les qualifiant pour les Championnats du Monde Vétérans à KOCHI en Inde en septembre 2017.

Dans cette perspective, Monsieur **Patrick WOLFF** sollicite auprès de la commune une aide financière.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner une suite favorable à cette demande étant donné que c'est auprès de la Fédération d'adresser cette requête mais leur adresse néanmoins toutes ses félicitations au nom de la commune.

2017-11 DIVERS

1- Taille d'arbres sur le domaine communal

Monsieur Charles BOISTELLE tenait à remercier les services municipaux pour la taille des arbres à côté de sa propriété sur le domaine communal.

2- Etat de la chaussée rue d'Ottersthal et rue Firth à MONSWILLER

Monsieur Bertrand MONTACLAIR signale le mauvais état de la chaussée rue d'Ottersthal et rue Firth à MONSWILLER et interroge M. le Maire sur les intentions de la commune de MONSWILLER pour résoudre ce problème.

Monsieur le Maire explique que la commune d'ECKARTSWILLER est également concernée par cette question et que des difficultés se posent pour récupérer l'écoulement des eaux en provenance du ban d'ECKARTSWILLER (quartier des Taillis,...). Un courrier a néanmoins été rédigé avec la commune de MONSWILLER et adressé aux entreprises environnantes, interdisant la circulation des engins ou poids lourds de plus de 3,5 T, rue Firth et rue d'Ottersthal. Par contre réduire la largeur du Pont Saint-Marc comme cela a été proposé poserait un problème aux agriculteurs qui exploitent les terres d'OTTERSTHAL.

3- Circulation rue de la Chapelle – rue Schlittweg

Monsieur le Maire informe également les Conseillers Municipaux de la requête de Monsieur **JEHL Dominique**, propriétaire de la maison **33, rue de la Chapelle** à **OTTERSTHAL**, qui signale que de nombreux véhicules tournent devant sa propriété, pensant pouvoir poursuivre leur chemin pour rejoindre la rue de Monswiller, alors qu'il s'agit d'un chemin rural. Il souhaiterait la pose d'un panneau « voie sans issue » pour éviter ces nombreuses manœuvres devant sa maison.

4- Construction du mur de clôture de l'aire de jeux

Se référant à la délibération du 3 octobre 2016 relative à la construction d'un mur de clôture à l'aire de jeux, le Conseil Municipal est informé que l'entreprise **Dominique MARCHAL** retenue pour la réalisation de ces travaux est dans l'impossibilité d'intervenir dans les délais prévus. Une nouvelle consultation sera donc effectuée.

Délibéré en séance, les jours et ans susdits.

La séance est levée à 22 h 15.

Points délibérés au cours de cette séance :

- 2017-1 Révision du Plan Local d'urbanisme – attribution d'un marché de prestation de service à un bureau d'études
- 2017-2 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2017-3 Approbation du procès-verbal du 27 mars 2017
- 2017-4 Personnel communal – renouvellement du contrat de l'ATSEM
- 2017-5 Cession de terrain à la commune
- 2017-6 Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes
- 2017-7 Travaux d'accessibilité et de sécurisation à l'école et à la bibliothèque
- 2017-8 Extension du réseau d'eau potable rue des Jardins
- 2017-9 Déclarations d'intentions d'aliéner
- 2017-10 Communications :
 - 1) Printemps de l'écriture de la classe de CE2 – CM1 – CM2
 - 2) Conseil Local des Jeunes
 - 3) Demande de subvention
- 2017-11 Divers :
 - 1) Taille d'arbres sur le domaine public communal
 - 2) Etat de la chaussée rue d'Ottersthal – rue Firth à MONSWILLER
 - 3) Circulation rue de la Chapelle – rue Schlittweg
 - 4) Construction d'un mur de clôture à l'aire de jeux

Le Maire,
Daniel GÉRARD

Denis SCHNEIDER
Adjoint au Maire

Martin ETTLINGER
Adjoint au Maire

Lydia ANCEL
Adjoint au Maire

Sylvia LAVIGNE
Conseillère Municipale

Michèle MULLER-NUSSLI
Conseillère Municipale

Sandra RUBERT
Conseillère Municipale

Anny STOLL
Conseillère Municipale

Charles BOISTELLE
Conseiller Municipal

Jean-Claude HAMBURGER
Conseiller Municipal

Bertrand MONTCLAIR
Conseiller Municipal

François SIGNORET
Conseiller Municipal